

Le fonds de solidarité santé CCN METALLURGIE

Les partenaires sociaux ont mis en place des garanties collectives présentant un degré élevé de solidarité comprenant, à ce titre, des prestations à caractère non directement contributif.

L'Action Sociale de la branche prend la forme d'aides individuelles. Les actions mises en avant sont :

- ▶ Aide pour les salariés aidants bénéficiant ou non d'un des 3 congés aidant
- ▶ Aide à la naissance et l'adoption

Aide pour les salariés aidants

Les bénéficiaires sont les salariés des entreprises adhérentes au régime conventionnel « complémentaire santé Cœur Industrie » et ayant souscrit un contrat auprès de l'un des organismes assureurs dont l'offre a été labellisée par les partenaires sociaux de votre Branche.

Complétez le formulaire ci-après et retournez-le avec les justificatifs à l'adresse suivante :



AÉSIO Mutuelle – Département des Fonds Sociaux
393 rue de l'Hostellerie – Ville Active – TSA 50002
30018 Nîmes Cedex 9



solidarite-metallurgie@aesio.fr



En complément du fonds de solidarité santé CCN METALLURGIE : le fonds de solidarité AÉSIO mutuelle

En qualité d'adhérent d'un contrat de complémentaire santé de la CCN Metallurgie souscrit pour vous auprès d'AÉSIO mutuelle, vous et vos ayants droit pouvez également bénéficier du fonds de solidarité AÉSIO mutuelle.

Lorsque vos ressources ne vous permettent pas de faire face à certaines dépenses de santé, vous pouvez solliciter le fonds de solidarité AÉSIO mutuelle pour une éventuelle aide financière ponctuelle (sous conditions). Une seule demande sera recevable par personne et par année civile.

Pour toute information ou demande relative au fonds de solidarité AÉSIO, n'hésitez pas à nous contacter :



solidarite-metallurgie@aesio.fr



04 66 29 39 32

Pour connaître les modalités d'accès à cette aide et effectuer votre demande, reportez-vous au formulaire spécifique disponible sur le site.

Cette aide bénéficiera aux salariés aidants de son conjoint, enfant ou parent, dont l'employeur a souscrit la couverture conventionnelle auprès de l'un des organismes assureurs dont l'offre a été labellisée par les partenaires sociaux de votre Branche.

